



**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SMED13**

**Séance du 26 novembre 2021  
Présidence : Didier KHELFA**

**N°2021- 43**

**OBJET : Autoriser le Président à adhérer au groupement de commande coordonné par le SymielecVar pour le marché de contrôle technique des ouvrages**

L'an deux mil vingt et un et le 26 novembre à 14h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire au SMED13 à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint :

**Il est exposé**

Le SMED13 est maître d'ouvrage des travaux de sécurisation, renforcement et intégration des réseaux.

La construction de réseaux de distribution publique d'électricité impose au maître d'ouvrage de faire réaliser, par un organisme de contrôle indépendant, un contrôle technique des ouvrages. Cette mission consiste à s'assurer que les ouvrages construits sont conformes. Afin de diminuer les coûts, le SYMIELECVAR, membre de l'Entente Régionale des Syndicats PACA, propose de créer un groupement de commande dont il sera le coordonnateur.

**Dans ce contexte, et conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, les Membres ont choisi d'unir leurs efforts et de constituer un groupement de pouvoirs adjudicateurs pour passer, conclure et exécuter un marché public conjoint sur leurs territoires respectifs. Cette mutualisation doit permettre de mettre en commun une méthodologie, des outils d'analyse et des prix intéressants.**

**Les objectifs du groupement sont multiples :**

- mutualisation du travail pour faciliter la réalisation ;
- partage des éléments de suivi.

L'Accord-Cadre porte sur la mise en œuvre de contrôles réalisés par des bureaux de contrôle agréés sur les réseaux de distribution publique d'électricité réalisés sous maîtrise d'ouvrage des membres du groupement.

Le Symielec Var a en charge de monter le groupement de commande. Les syndicats du-04-05-83-84 seront également membres du groupement.

Il n'y aura pas de coût d'adhésion, mais un partage des dépenses estimé à environ 500€ pour le SMED13.

Il est proposé :

- D'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour le Contrôle Technique des Ouvrages, annexé à la présente délibération ;
- L'adhésion du SMED13 à ce groupement de commandes ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à lancer et signer le marché Contrôle Technique des ouvrages issus du groupement de commandes et tous les actes s'y afférent ;
- D'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

**Le Bureau Syndical après en ouï l'exposé et après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de :**

**Article 1 :** D'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour le Contrôle Technique des Ouvrages, annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** L'adhésion du SMED13 à ce groupement de commandes ;

**Article 3 :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement ;

**Article 4 :** D'autoriser le représentant du coordonnateur à lancer et signer le marché Contrôle Technique des ouvrages issus du groupement de commandes et tous les actes s'y afférent ;

**Article 5 :** D'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**



**Didier KHELFA**